

Demande de bourse 2020-2021

BOURSES DES COLLÈGES 2020/2021

La demande de bourses se fait en ligne. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts> du **1er septembre 2020 au 15 octobre 2020 dernier délai.**

Pour accéder au portail Scolarité-Services, vous devez utiliser **votre compte « responsable » (et non élève) Education Nationale (ATEN)** (identifiants à demander par mail à l'adresse int.0780718g@ac-versailles.fr)

Pour les familles ayant des difficultés à utiliser internet ou pour celles qui n'ont pas d'accès, un document papier ainsi qu'une notice sont à votre disposition au secrétariat d'intendance.

Un simulateur accessible depuis <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970> vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse des collèges pour votre enfant et estimer son montant.

Pour toute question, vous pouvez contacter Mme Djamei au 01 39 07 23 23

- Formulaire de demande de bourse collège 2020-2021

-

Guide_pour_accompagnement_des_parents_bourse_college_2020VDEF_1315617(1)

-Notice d'information incluant le barème

-2020_bourses_college_flyer_A4_ATEN_1315613(1)(2)

- t - l - charger - le - guide - de - premi - re - connexion - scolarit -

services - 44423